



Volet B

Mod Word 15.1

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

13 SEP. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



19126794

N° d'entreprise : 0712 627 227

Dénomination

(en entier) : BEELANCE

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Chaussée de Charleroi 112, 1060 Saint Gilles

Objet de l'acte : Démission administrateur et administrateur délégué

ORDRE DU JOUR

Expose Monsieur le Président

Monsieur le Président informe que la présente Assemblée a pour ordre du jour :

1. Révocation du mandat d'administrateur de Mme. Lucie BUGEVAL.
2. Révocation du mandat d'administrateur délégué de Mme. Lucie BUGEVAL.

Il résulte de la liste de présences que 3 actionnaires représentant dix milles actions participeront au vote.

RESOLUTIONS

L'Assemblée Générale décide de révoquer les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Mme. Lucie BUGEVAL, avec effet au dix juillet deux mille dix-neuf. L'Assemblée Générale remercie Madame BUGEVAL pour les services rendus à la société.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de retirer à Mme. Lucie BUGEVAL, avec effet au 10 juillet 2019, les pouvoirs de mandat et gestion qui lui avaient été conférés par décision de l'Assemblée Générale tels que publiés dans les Annexes du Moniteur Belge du 30 octobre 2018 sous le numéro *18334231*.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucun point particulier ne restant à débattre par Assemblée générale extraordinaire et aucune question n'étant restée sans réponse, la Secrétaire fait donner lecture du présent procès-verbal qui est approuvé par l'Assemblée. Il invite ensuite le Président et les actionnaires qui le désirent à signer le procès-verbal.

Tous les pouvoirs, en ce compris les pouvoirs spéciaux, sont confiés à Mme. Alice LAVIOLETTE afin de procéder à la publication de cette décision et, à toutes fins utiles, à la signature de tous les documents nécessaires à ladite publication.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/09/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).